

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022
Salle Schuman – Hôtel de Communauté

La séance est ouverte à 18h10.

Le Bureau Communautaire :

- ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 10 février 2022
- Dans le cadre du Contrat Local de Santé, APPROUVE les conventions de prestation de service relatives aux actions :
 - « Je me bouge pour mon cœur » à signer avec la diététicienne et le médecin généraliste
 - « Ville Libre Sans Tabac » à signer avec la diététicienne et la sophrologue
- APPROUVE la constitution de groupement de commandes permanent pour :
 - la fourniture de matériel électrique pour le bâtiment et l'éclairage public,
 - la fourniture d'abris-bacs pour la collecte des déchets,

La séance est levée à 18h45.